



Conférence des Nations
Unies sur le Commerce
et le Développement

Distr.
GÉNÉRALE
TD/B/EX(26)/1
14 mars 2001
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-sixième réunion directive
Genève, 10 avril 2001
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION
DES TRAVAUX**

**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-sixième réunion directive
du Conseil du commerce et du développement**

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après (sect. I) l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat (sect. II) donnent des renseignements essentiels sur chaque point, ainsi qu'une brève description des documents correspondants.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapports des commissions au Conseil du commerce et du développement
 - a) Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, cinquième session, 19-23 février 2001 et 23 mars 2001
 - b) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, cinquième session, 12-16 février 2001
 - c) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, cinquième session, 22-26 janvier 2001
3. Bilan de l'application des recommandations relatives à l'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED
4. Rapport intérimaire sur la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Composition du Conseil du commerce et du développement
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
6. Questions diverses
7. Rapport du Conseil sur sa vingt-sixième réunion directive

II. ANNOTATIONS

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la Réunion a été distribué le 14 février 2001. L'ordre du jour provisoire révisé figure dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/EX(26)/1 Ordre du jour provisoire

Point 2 - Rapports des commissions au Conseil du commerce et du développement

a) Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, cinquième session, 19-23 février 2001 et 23 mars 2001

La Commission tiendra sa séance plénière finale le 23 mars 2001, au cours de laquelle elle adoptera les recommandations de ses réunions d'experts. Les annotations sur ce point feront l'objet d'un additif.

b) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, cinquième session, 12-16 février 2001

La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a tenu sa cinquième session du 12 au 16 février 2001, à Genève. Le rapport de la session porte la cote TD/B/48/4.

Au titre du point 3 de l'ordre du jour de sa session, intitulé "Incidences des courants d'investissements internationaux sur le développement : fusions et acquisitions - mesures visant à optimiser les incidences positives et à minimiser les éventuelles incidences négatives de l'investissement international", la Commission a conduit ses débats en s'appuyant sur les résultats d'une réunion d'experts (TD/B/COM.2/26) et sur la note du secrétariat correspondante (TD/B/COM.2/29). Elle a adopté des recommandations concertées adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED (voir TD/B/48/4).

Pour l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Questions de politique internationale : mesures pouvant être prises par les pays d'origine", la Commission était saisie d'une note du secrétariat (TD/B/COM.2/30) et du "Rapport de la Réunion d'experts sur les mesures pouvant être prises par les pays d'origine" (TD/B/COM.2/27), qui ont servi de base à ses débats. Elle a adopté des recommandations concertées adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED (voir TD/B/48/4).

Au titre du point 5 de son ordre du jour, intitulé "Examens de la politique d'investissement : échange d'expériences", la Commission a passé en revue les examens de la politique d'investissement de l'Équateur, de l'Éthiopie, de Maurice et du Pérou, avec une participation à haut niveau de ces pays; les discussions ont été résumées par le secrétariat dans le rapport final de la Commission. Il a été suggéré que, sur la base de consultations informelles avec les États membres, le secrétariat rédige une proposition visant à modifier la présentation de ce point de l'ordre du jour, afin que davantage de temps puisse être consacré aux discussions

à la Commission. Cette proposition pourrait être examinée au titre du point relatif au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental.

Au titre du point 6 de son ordre du jour, intitulé "Rapports des organes subsidiaires de la Commission", la Commission a pris note de la présentation orale faite par le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa dix-septième session, et a approuvé le rapport du Groupe.

c) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, cinquième session, 22-26 janvier 2001

La cinquième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a eu lieu à Genève, du 22 au 26 janvier 2001; le rapport de cette session porte la double cote TD/B/48/3 - TD/B/COM.3/37.

L'examen du point 3 de l'ordre du jour s'est appuyé sur un document du secrétariat intitulé "Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement" (TD/B/COM.3/34) et sur le "Rapport de la Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME" (TD/B/COM.3/31). Les discussions ont mis en lumière les incidences positives que les liens entre sociétés transnationales et PME pouvaient avoir sur la croissance nationale et le développement, s'agissant en particulier de renforcer la capacité productive d'un vigoureux secteur national des entreprises. La Commission a adopté des recommandations concertées, qui reprenaient en grande partie les conclusions de la Réunion d'experts.

Au titre du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Renforcement des capacités pour le commerce électronique : impact de la nouvelle économie sur les secteurs traditionnels des pays en développement : commerce électronique et tourisme", la Commission a examiné les recommandations formulées par la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme, qui avait eu lieu à Genève du 18 au 20 septembre 2000. Cette réunion - dont le rapport porte la cote TD/B/COM.3/30 - avait été consacrée à un examen des politiques et des mesures pratiques qui permettraient d'accroître la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce électronique, s'agissant en particulier des services touristiques. Pour faciliter les débats de la Commission, le secrétariat avait établi une note (TD/B/COM.3/35) reprenant plus particulièrement les questions de politique générale soulevées par la Réunion d'experts. À la suite d'un débat sur les politiques et les mesures proposées, la Commission a adopté un ensemble de recommandations adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED en vue de promouvoir le développement et la croissance du commerce électronique, y compris le tourisme électronique, dans les pays en développement (TD/B/48/3, TD/B/COM.3/L.17).

Au titre du point 5 de son ordre du jour, intitulé "Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA", la Commission a examiné les résultats de la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA, qui avait eu lieu à Genève du 13 au 15 décembre 2000. Elle était saisie du rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.3/32) et d'une note du secrétariat sur la mise en valeur des ressources

humaines en matière de services d'appui au commerce (TD/B/COM.3/36). Au cours de ses discussions, la Commission a reconnu que la mise en valeur des ressources humaines était un élément indispensable de toutes les activités de développement, et elle a donc souligné la nécessité d'y accorder la plus haute priorité. Elle a ensuite adopté un ensemble de recommandations concertées adressées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED. Ces recommandations concernent à la fois des approches directives et des mesures pratiques visant à renforcer le développement par la mise en valeur des ressources humaines et la formation. Plusieurs mesures pratiques proposées appellent une action concertée du secteur public et du secteur privé et les efforts conjoints d'organismes de différents pays confrontés à des situations analogues. Les recommandations concertées figurent dans les documents TD/B/48/3 et TD/B/COM.3/L.18.

Point 3 - Bilan de l'application des recommandations relatives à l'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED

Conformément à la décision adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa vingt-quatrième réunion directive, le 24 mars 2000, les participants aux consultations du Président du Conseil du commerce et du développement ont décidé de mettre à l'essai pendant une période d'un an l'application des recommandations figurant dans le document TD/B/EX(24)/L.1, relatives à l'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, et d'évaluer l'expérience acquise à la fin du premier cycle de réunions, le 24 mars 2001.

Les délégations voudront sans doute évaluer cette expérience et décider de toute mesure urgente éventuellement requise, étant entendu qu'un examen d'ensemble du mécanisme sera réalisé dans le contexte de l'examen à mi-parcours à la fin du deuxième cycle de réunions.

Point 4 - Rapport intérimaire sur la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Les négociations intersessions et la troisième session du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se tiendront du 26 mars au 6 avril 2001 à New York. Le Secrétaire général de la Conférence et le Président du Comité préparatoire présenteront des rapports oraux sur les résultats de la session du Comité préparatoire et sur l'état d'avancement de la préparation de la Conférence.

Point 5 - Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

a) Composition du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil compte actuellement 145 membres.

La Mission permanente du Royaume du Lesotho a adressé au Secrétaire général de la CNUCED une communication en date du 19 février 2001 lui faisant part du souhait du Lesotho de devenir membre du Conseil. Le Conseil voudra peut-être inviter le Lesotho à prendre place parmi ses membres et à participer pleinement à ses travaux.

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

À l'heure actuelle, 109 organismes intergouvernementaux sont autorisés à participer aux activités de la CNUCED; la liste de ces organismes porte la cote TD/B/IGO/LIST/3.

Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente réunion directive.

c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

À l'heure actuelle, 185 organisations non gouvernementales sont autorisées à participer aux activités de la CNUCED; la liste de ces organisations figure dans les documents TD/B/NGO/LIST/3 et Add.1, 2 et 3.

Depuis la vingt-cinquième réunion directive du Conseil, le Secrétaire général de la CNUCED a reçu une demande de deux organisations non gouvernementales souhaitant être inscrites sur la liste prévue à l'article 77 du règlement intérieur du Conseil; il s'agit du Service Centre for Development Cooperation (KEPA) et du Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine (CECAL). Des renseignements généraux sur ces organisations figurent dans les documents TD/B/EX(26)/R.1 et R.2.

Point 6 - Questions diverses

Point 7 - Rapport du Conseil sur sa vingt-sixième réunion directive

Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final sur sa vingt-sixième réunion directive.
